

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du neuf mars deux mille vingt-six**

**Membres en exercice :** 19 **Le neuf mars deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de Fains-Véel étant réuni en séance ordinaire en Salle du Conseil Municipal en**

**Présents :** 17 **Mairie de Fains Véel, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur ABBAS, Maire.**

**Votants :** 17 **Présents :** Gérard ABBAS, Michel ROUSSELOT, Alain BUKOVATZ, Patrick VANNESSON, Anne MOLET, Elise GEURING, Catherine GERMAIN, Martine MIDON, Bernard MARSAT, Pascale PHILIPPOT, Alain BERNARD,

<b>Date de convocation :</b>
25 février 2026

Catherine ANTOINE, Jean-Marie DEMANGEON, Sylvie ROCHER, Isabelle TARDOT, Thierry SLINKMAN, Audrey BECKER

<b>Date d'affichage :</b>
16 mars 2026

**Représenté(s) :**

**Excusé(s) :** Luigi MARTIN

**Absent(s) :** Antoine MOLITOR

Un scrutin a eu lieu, Audrey BECKER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 décembre 2025 :

A l'unanimité, les membres présents et représentés du Conseil Municipal ont adopté le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 décembre 2025.

**DE\_2026\_001**

**APPROBATION DU CFU 2025 BUDGET GÉNÉRAL**

Monsieur le Maire rappelle que, afin de simplifier l'information budgétaire et comptable, il a été décidé de regrouper dans un document unique les 2 documents distincts que sont le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public.

Dans ce cadre, il a été demandé la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le budget général.

<b>Détermination du résultat cumulé au 31/12/2025 (€)</b>				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale (A)	2 439 276,91	1 945 016,16	4 384 292,97
	Recettes réalisées(B)	922 583,49	1 931 764,70	2 854 348,19
	Restes à réaliser(C)	286 527,89	0,00	286 527,89
Dépenses	Autorisation budgétaire totale(D)	1 866 681,22	2 217 273,36	4 083 954,58
	Dépenses réalisées(E)	1 001 658,51	1 491 957,49	2 493 616,00
	Restes à réaliser(F)	0,00	0,00	0,00

Différences entre titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice(G=B-E)	- 79 075,02	439 807,21	360 732,19
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés(H)	- 572 595,69	272 257,30	- 300 338,39
Solde	Excédent/déficit(G+H)	- 651 670,71	712 064,51	60 393,80
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser(I=C-F)	286 527,89	0,00	286 527,89
Résultat cumulé	Excédent/déficit(G+H+I)	- 365 142,82	712 064,51	346 921,69

La présentation du Compte Financier Unique de la Commune fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 712 064,51 €
- un déficit d'investissement de 651 670,71 €, ramené à 365 142,82 € après incorporation des restes à réaliser de 286 527,89 € en recettes.

Après présentation par Monsieur le Maire du Compte Financier Unique et réponses aux questions et demandes d'informations, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal, conformément aux dispositions réglementaires.

M. Patrick VANNESSON, Adjoint aux finances, assure la Présidence de la séance. Il présente individuellement au vote le Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du CFU faisant apparaître :

- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 712 064,51 €
- un résultat déficitaire de la section d'investissement de 365 142,82 €

Après en avoir délibéré, avec 16 voix pour,

- Approuve le Compte Financier Unique du budget général de l'exercice 2025
- Donne pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2026 03 12 055-215501867-DE\_2026\_001

**DE\_2026\_002**

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (2025) DE LA CAISSE DES ECOLES**

Monsieur le Maire rappelle que, afin de simplifier l'information budgétaire et comptable, il a été décidé de regrouper dans un document unique les 2 documents distincts que

sont le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public.

Dans ce cadre, il a été demandé la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le budget de la Caisse des Écoles.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique de la caisse des écoles,

<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice au 31/12/2025 (€)</b>				
		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Prévision budgétaire totale (A)	8 194,99	105 850,00	114 044,99
	Recettes réalisées(B)	7 965,14	105 309,82	113 274,96
	Restes à réaliser(C)	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale(D)	0,00	105 207,00	105 207,00
	Dépenses réalisées(E)	0,00	104 883,79	104 883,79
	Restes à réaliser(F)	0,00	0,00	0,00
Différences entre titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice(G=B-E)	7 965,14	426,03	8 391,17
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés(H)	- 3 846,99	1 008,09	- 2 838,90
Solde	Excédent/déficit(G+H)	4 118,15	1 434,12	5 552,27
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser(I=C-F)	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit(G+H+I)	4 118,15	1 434,12	5 552,27

Après présentation par Monsieur le Maire du Compte Financier Unique et réponses aux questions et demandes d'informations, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal, conformément aux dispositions réglementaires.

M. Patrick VANNESSON, Adjoint aux finances, assure la Présidence de la séance. Il présente individuellement au vote le Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du CFU faisant apparaître :

- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 1 434,12 €
- un résultat excédentaire de la section d'investissement de 4 118,15 €

Après en avoir délibéré, avec 16 voix pour,

- Approuve le Compte Financier Unique de la Caisse des Écoles de l'exercice 2025
- Donne pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **DE\_2026\_003**

#### **AFFECTATION DE L'EXCÉDENT 2025 DU CFU BUDGET GÉNÉRAL**

Faisant suite à l'approbation du Compte Financier Unique, Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement du Compte Financier Unique du budget Général comme suit : L'excédent de fonctionnement d'un montant de 712 064,51 € est affecté partiellement à la section d'investissement pour un montant de 365 142,82 € afin de couvrir le déficit de la section investissement après incorporation des restes à réaliser. Le solde de 346 921,69 € est maintenu en section de fonctionnement et inscrit en fonds disponibles. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- De couvrir le déficit de la section d'investissement par une affectation de 365 142,82 € prélevé sur l'excédent de fonctionnement.
- De maintenir le reliquat soit 346 921,69 € en section de fonctionnement.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2026 03 12 055-215501867-DE\_2026\_003

### **DE\_2026\_004**

#### **AFFECTATION DE L'EXCÉDENT 2025 DU CFU BUDGET CAISSE DES ECOLES**

Faisant suite à l'approbation du compte financier unique, Monsieur le Maire propose de maintenir :

- en section de fonctionnement, le résultat 2025 de 1 434,12 €,
- en section d'investissement, le résultat 2025 de 4 118,15 €,

du compte financier unique du budget de la Caisse des écoles.

Considérant la présentation du budget annexe de la Caisse des écoles, présentant un excédent de fonctionnement de 1 434,12 € et un excédent d'investissement de 4 118,15 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement pour l'affectation des excédents de fonctionnement et d'investissement comme indiqué ci-dessus.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2026 05 04 055-215501867-DE\_2026\_004

### **DE\_2026\_005**

#### **AVENANT N°1 AU LOT N° 14 DU MARCHÉ D'EXTENSION HALTE-GARDERIE ET RESTRUCTURATION ÉCOLE MATERNELLE / MAIRIE DE FAINS-VÉEL**

Compte tenu des risques d'infiltration d'eau à l'intérieur de la cuvette de l'ascenseur, il a été décidé d'installer un regard ainsi qu'une pompe de relevage.

Afin de garantir la sécurité et la protection de ces équipements, il s'avère nécessaire de réaliser une fermeture au moyen d'éléments métalliques et d'un caillebotis.

A cet effet, un avenant doit être établi comprenant la prestation suivante (montant H.T.) :

- Fourniture et pose d'un caillebotis et de 2 plats en cuvette : 488,00 € H.T.

Le montant de l'avenant N°1 s'élève ainsi à 488,00 € H.T soit 585,60 € T.T. le

montant du marché est porté de 26 400,00 € H.T. à 26 888,00 € H.T. soit 32 265,60 T.T.C.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à l'avenant N° 1 du lot N° 14 du marché d'extension halte-garderie et restructuration de l'îlot mairie/école maternelle

Vu les observations formulées et l'amélioration du projet qui en découlent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte l'avenant N°1 d'un montant de 488,00 € H.T. présenté par l'entreprise TK ELEVATOR
- Décide de porter le montant du marché de 26 400,00 € H.T. à 26 888,00 € H.T.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le dit avenant ainsi que tout document afférent à cette décision.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2026 03 12 055-215501867-DE\_2026\_005

#### **DE\_2026\_006**

#### **AVENANT N°3 AU LOT N° 3 DU MARCHÉ D'EXTENSION HALTE-GARDERIE ET RESTRUCTURATION ECOLE MATERNELLE / MAIRIE DE FAINS-VEEL**

Le marché initial du lot 03 « Gros œuvre / Ravalement / Façade pierre » ne prévoyait pas le ravalement du mur de séparation en ancienne maçonnerie de moellons situé côté cour et préau. Considérant l'état dégradé du mur, exposé aux intempéries, présentant des traces d'humidité et des moisissures, il apparaît nécessaire de procéder à sa réfection afin d'assurer sa pérennité et la salubrité des lieux.

A cet effet, un avenant doit être établi comprenant les prestations suivantes (montant H.T.):

- Montage et dépose d'un échafaudage comprenant la sécurité collective et la signalisation : 759,60 €
- Démolition de l'enduit existant et évacuation au marteau burineur : 2 025,60 €
- Projection d'un gobetage d'accrochage adjuvante de résine et marouflage d'une toile de verre sur les zones fissurées : 1 657,19 € (1<sup>ère</sup> couche)
- Projection d'un enduit épais grain fin teint pierre finition gratté fin : 2 147,14 € (2<sup>ème</sup> couche)
- Nettoyage du chantier, chargement des gravats et transport dans un point de collecte : 266,00 €

Le montant total de ces travaux s'élève à 6 855,53 € H.T., soit + 8 226,64 € T.T.C au titre de l'avenant N°3.

Le montant du marché est ainsi porté de 287 736,31 € H.T. à 294 591,84 € H.T. (353 510,21€ T.T.C)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte l'avenant N°3 d'un montant de 6 855,53 € H.T. présenté par l'entreprise BELLORINI
- Décide de porter le montant du marché de 287 736,31 € H.T. à 294 591,84 € H.T.

- Autorise Monsieur le Maire à signer le dit avenant ainsi que tout document afférent à cette décision.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2026 03 12 055-215501867-DE\_2026\_006

**DE\_2026\_007**

**AVENANT N°1 AU LOT N° 4 DU MARCHÉ DE REHABILITATION, EXTENSION, PROTECTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Au cours de l'exécution du marché initial du lot 04 « Plomberie / Sanitaire / Chauffage », il s'est avéré nécessaire de réaliser des travaux complémentaires portant sur le réseau de chauffage ainsi que sur le réseau d'alimentation en eau froide.

Aussi, un avenant doit être établi comme détaillé en hors taxes ci-dessous :

- Remplacement de la pompe de circulation du réseau de chauffage des sanitaires Foot : 425,00 €
- Remplacement de la pompe de circulation du réseau de chauffage de la salle du tennis de table : 425,00 €
- Remplacement de vannes d'isolement existantes et inopérantes sur le réseau d'eau froide : 300,00 €
- Ajout de vannes d'isolement à différents endroits sur le réseau d'eau froide et eau mitigée pour permettre l'isolement par blocs sanitaires : 375,00 €
- Fourniture et pose d'un pot de boue sur le retour de l'installation de chauffage : 415,00 €
- Remplacement du vase d'expansion de 80 litres : 375,00 €
- Remplacement du mitigeur thermostatique centralisé : 2 115,00 €

Les travaux complémentaires représentent un coût de 4 430,00 € H.T., soit + 5 316,00 € T.T.C au titre de l'avenant N°1

Le montant du marché est ainsi porté de 24 000,00 € H.T. à 28 430,00 € H.T. (34 116,00 € T.T.C).

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport soumis à son examen concernant l'avenant N° 1 du lot N° 4 du marché réhabilitation, extension, protection des installations sportives

Vu les observations formulées et l'amélioration du projet qui en découlent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte l'avenant N°1 d'un montant de de + 4 430,00 € H.T. présenté par l'entreprise LORRAINE ENERGIE portant ainsi le montant du marché de 24 000, 00 € H.T. à 28 430,00 € H.T.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2026 03 12 055-215501867-DE\_2026\_007

## **DE\_2026\_008**

### **PROGRAMME DES COUPES A MARQUER PAR L'ONF POUR L'EXERCICE 2026/2027**

Suite aux remarques de l'ONF formulées sur la délibération DE\_2025\_070 DU 29 décembre 2025 relative au programme des coupes de bois pour l'exercice 2026/2027, l'ONF demande de présenter la délibération comme ci-après :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de la commune de FAINS-VEEL demande l'inscription à l'état d'assiette des coupes **réglées** et **non réglées** suivantes :

Parcelles n° 4, 7, 20r, 21 et 25.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, conformément à l'aménagement de la forêt communale, la mise en vente des coupes suivantes (réglées et non réglées) :

Parcelles n°4, 7, 20r, 21 et 25.

Selon les destinations suivantes :

- Vente en bloc et sur pied des arbres, perches et des houppiers des parcelles 20r, 21 et 25.
- L'exploitation en régie des arbres de futaie/ des feuillus précieux et la vente sous forme de contrat d'approvisionnement des perches, taillis, arbres de qualité chauffage et des houppiers des parcelles 4 et 7.

Les arbres de la futaie seront vendus façonnés par les soins de l'ONF. Le Conseil Municipal demande, à l'unanimité, l'assistance de l'ONF pour effectuer le cubage et le lotissement des bois destinés à la vente.

La présente délibération modifie la délibération DE\_2025\_070 du 29 décembre 2025.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2026 03 12 055-215501867-DE\_2026\_008

## **DE\_2026\_009**

### **DEMANDE DE SUBVENTION 2026 AU TITRE DE LA DETR (DOTATION DÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) POUR L'ACQUISITION DES IMMEUBLES 4 RUE DE VEEL ET 1 RUE DU CACHON**

Le 4 juillet 2025 le conseil municipal a décidé d'acquérir les immeubles sis 4 rue de Véel (partiellement détruit par un incendie en 2022) et sis 1 rue du Cachon (très vétuste) afin de permettre après leur démolition la construction d'un immeuble de 8 logements par l'OPH de la Meuse. Le coût estimé de l'opération s'élèverait à 97 000 € H.T. (prix de vente, frais notariés et agence immobilière).

« L'axe 4 – Requalification des espaces - requalification des bourgs » de la DETR 2026 permettrait de subventionner ce projet à hauteur de 40% maximum, soit 38 800,00 €.

**Plan de financement de l'opération :**

**AXE n° 4 CATEGORIE :** Requalification des espaces – requalification des bourgs

Nature des dépenses par principaux postes	Montant (HT)	Ressources	Montant	Pourcentage
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition 4 rue de Véel</li> <li>• Acquisition 1 rue du Cachon</li> <li>• Frais de négociation</li> <li>• Démolition 4 rue de Véel</li> </ul>	10 000  65 000  5 000  17 000	Autofinancement : dont emprunt dont autres ressources  <u>Aides publiques</u> <u>Sollicitées :</u> -Etat (1)	58 200    38 800	60%    40%
<b>Total (Coût global) De l'opération H.T.)</b>	<b>97 000 €</b>		<b>97 000 €</b>	<b>100%</b>

**1. – la demande de subvention au titre de l'Etat s'entend tous concours financiers confondus (DETR, DSIL,...).**

Considérant que ce projet doit participer à la revitalisation et l'évolution cohérente et qualitative des quartiers de la commune, il est proposé de déposer ce dossier au titre de la DETR 2026.

Vu l'objectif de renouveler le patrimoine urbain dans une conception modernisée respectant les normes énergétiques en continuité du patrimoine ancien préservé,

Vu le projet de construction de nouveaux logements participant au développement démographique,

Vu l'appel à projets de l'Etat au titre de la DETR 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Sollicite une subvention pour ce dossier au titre d'un concours financier de l'Etat
- Précise que dans le cas où l'aide accordée ne correspondrait pas au montant sollicité dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement
- Approuve le plan de financement joint
- Autorise le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2026 03 12 055-215501867-DE\_2026\_009

**DE\_2026\_010**  
**DEMANDE DE SUBVENTIONS 2026 AU TITRE DE LA DOTATION DES**  
**AMENDES DE POLICE**

La Commune est éligible à la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Les projets éligibles sont limités aux seules opérations d'investissement présentées et réalisées en 2024, 2025, ou à réaliser en 2026.

I - Rappel des opérations déjà présentées :

Catégorie	Désignation	Artère	Montant
Catégorie 5 - Opération de signalisation horizontale et verticale	Fourniture et pose de 4 panneaux de position « passage piétons », 2 panneaux de signalisation « passage piétons » et 4 bandes podotactiles.	Avenue de la Libération -RD 994	2 014,34€
	Pose de résine gravillonnée, rose corail et de résine routière blanche	Rues de la Gare et du Château	3 590,00€
	Marquage de 5 places de stationnement avec fourniture et pose de 2 panneaux « sens prioritaire »	Rue d'Egremont	2 170,16€
Catégorie 5 - Opération de signalisation horizontale et verticale	Création de parkings en alvéoles	Rues du Stade et d'Egremont	1 995,70 €
	Quatre passages piétons	Rues Véeel-d'Egremont	1 774,34 €
Catégorie 1 - Opération d'aménagement de sécurité	Elargissement du trottoir pour une mise aux normes (1,40ml) au carrefour des rues d'Egremont	Et St Joseph	6 265, 00 €
Catégorie 1 - Opération d'aménagement de sécurité	Construction de 40 ml de trottoir et d'un chemin stabilisé de 110 ml	Rue d'Egremont	24 212,00 €
	Rétrécissement du carrefour	Intersection avenue de la Vaux Mourot avec la Rue Haute de Véeel	6 100,00 €
Catégorie 5 - Opération de	Création de parkings en alvéoles et marquages spéciaux.	Avenue Vaux Mourot	8 213,70 €

signalisation horizontale et verticale			
--	--	--	--

## II – Présentation d'opérations nouvelles:

2024			
Catégorie	Désignation	Artère	Montant H.T.
Catégorie 5 - Opération de signalisation horizontale et verticale	Marquage axial sur chaussée, passage piétons, marquage axial sur chaussée	Aménagement giratoire avenue de la Vaux Mourot et Nolières	1 607,40 €
Catégorie 5 - Opération de signalisation horizontale et verticale	Panneau itinéraire poids lourds 3t5 interdits	Rue de la gare	305,46
Catégorie 5 - Opération de signalisation horizontale et verticale	Signalisation zone de rencontre	Rue du château	345,98

2025			
Catégorie	Désignation	Artère	Montant H.T.
Catégorie 5 - Opération de signalisation horizontale et verticale	Marquage axial sur chaussée	Rue d'Egremont, Avenue de la Vaux Mourot	1 217,46 €
Catégorie 5 - Opération de signalisation horizontale et verticale	Fourniture d'un radar indicateur de vitesse	Rue de Bégarenne	1 600,00 €
Catégorie 5 - Opération signalisation horizontale et verticale	Fourniture de 12 balises réfléchissantes délimitant le stationnement sur chaussée	Rues des Valottes, d'Egremont, du stade, de Véel	244,80 €

Le programme d'aménagement de sécurité et de signalisation de la voirie au titre de l'année 2026 sera établie lors du vote du budget primitif.

Cependant, il a été réalisé en début d'année 2026 les opérations engagées en 2025

et ayant fait l'objet d'une facturation en 2026 :

2026			
Catégorie	Désignation	Artère	Montant H.T.
Catégorie 5 - Opération de signalisation horizontale et verticale	Pose d'un radar indicateur de vitesse	Rue de Bégarenne	101,10 €
Catégorie 5 - Opération signalisation horizontale et verticale :	Fourniture et pose de panneaux : « interdiction de tourner à droite » & « limitation de vitesse à 70 », et fourniture de lanterne pour signalisation nocturne « interdiction poids lourds »	Intersection rue d'Egremont/rue de la Haie Joubet & sortie rue des Sablons vers chemin de Tourteloup + rue d'Egremont	1 090,29 €

Le Conseil Municipal,

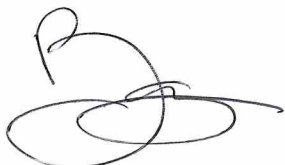
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Meuse pouvant être accordée au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les réalisations ci-dessus présentées.
- Autorise le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2026 03 12 055-215501867-DE\_2026\_010

La secrétaire de séance,

Audrey BECKER



Le Maire,



Gérard ABBAS

